



Bulletin Officiel

N° 4890 Mardi 07 Juillet 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE - TUNIS RE - 2

AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT - BH - 3-7

INFORMATIONS POST AGO

AeTECH -AGO- 8-11

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR -AGO- 12-17

COURBE DES TAUX

18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

19-20

ANNEXE I

INFORMATIONS POST AGO

- SOTEMAIL

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- ZITOUNA TAKAFUL
- FCP VALEURS AL KAOUTHER

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital réalisée

Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re-

Siège social : 12, Avenue du Japon – 1073 Tunis

BNA Capitaux –intermédiaire en bourse- informe le public et les actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re- que l'augmentation de son capital social en numéraire de **25 000 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/03/2015 et ouverte à la souscription du public le 18/05/2015 conformément au prospectus visé par le CMF sous le sous le n° 15-0902 en date du 24 avril 2015, a été réalisée par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles de nominal 5 dinars majoré d'une prime d'émission de 2,800 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à 75 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de nominal 5 dinars.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL
VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 de l'émetteur, pour tout placement sollicité après le 31 août 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

BANQUE DE L'HABITAT
 Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 18 février 2015, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 80 000 000 DT pour le porter de 90 000 000 DT à 170 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 50 000 000 DT et ce par l'émission de 10 000 000 nouvelles actions émises de cinq (5) dinars de nominal chacune majoré d'une prime d'émission de six (6) dinars, soit à un prix d'émission de onze (11) dinars l'action à libérer intégralement à la souscription. Ces actions seront souscrites selon la parité de cinq (5) actions nouvelles pour neuf (9) actions anciennes.

L'AGE a aussi autorisé dans sa 1^{ère} résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 30 000 000 DT et ce par l'émission de 6 000 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trois (3) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1^{ère} résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 80 000 000 DT répartis comme suit :

- 50 000 000 DT par souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles
- 30 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 000 000 actions nouvelles gratuites

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 50 000 000 DT par la création de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de six (6) dinars, soit à un prix d'émission de onze (11) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison de cinq (5) actions nouvelles pour neuf (9) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de cinq (5) actions nouvelles pour neuf (9) anciennes et ce du **27/07/2015 au 11/09/2015 inclus**^(*).

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **21/09/2015 au 25/09/2015 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 11 DT représentant le prix d'émission. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700431012 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence internationale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....
(*): Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **11/09/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant dans la note d'opération.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **11/09/2015 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par la BANQUE DE L'HABITAT et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 18 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 30 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trois (3) actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 18 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trois (3) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **27/07/2015**.

Jouissance des nouvelles actions

Les actions gratuites (6 000 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (10 000 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2015**.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la BANQUE DE L'HABITAT dans le cadre des recommandations de la mission du full audit engagée par l'Etat en tant qu'actionnaire dans le cadre de la restructuration des trois banques publiques. L'augmentation de capital social permettra à la BH:

- Une reconstitution de ses fonds propres;
- Une remise à niveau de ses ratios prudentiels; et
- Un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités

- Suite -

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la banque, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

Marché des titres

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 18 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la BANQUE DE L'HABITAT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **27/07/2015**, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **27/07/2015**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **27/07/2015 au 11/09/2015 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en bourse sur les droits d'attribution commencent à partir de **27/07/2015**.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900927**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900919**» durant la période de souscription préférentielle soit du **27/07/2015 au 11/09/2015 inclus(*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900901**» à partir du **27/07/2015**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/06/2015 sous le n°15-909, du document de référence «BH 2015/2» enregistré par le CMF en date du 29/06/2015 sous le n°15-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2015.

La note d'opération et le document de référence sont est mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST- Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS – Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2015 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 juillet 2015 et le 31 août 2015.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **11/09/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Advanced e-Technologies : AeTECH

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II 2035 Tunis Carthage

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 juin 2015, la société AeTECH publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

Première résolution

L'assemblée générale approuve les modalités et les délais de sa convocation qui n'entachent en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration approuve ledit rapport, tel qu'il lui a été présenté, relatif à l'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte desdits rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels approuve les états financiers, tels qu'ils lui sont présentés, de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte pour ledit exercice, une perte nette comptable de 1542 021 Dinars Tunisiens.

- Suite -

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice 2014 s'élevant à 1 542 021 Dinars Tunisiens en totalité au poste « Report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du code tunisien des sociétés commerciales, approuve les conventions qui y sont visées, les actionnaires concernés ne participant pas au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise l'allocation d'une somme annuelle de mille cinq cent (1 500) Dinars Tunisiens net d'impôt à chacun des administrateurs en fonction à titre des jetons de présence. Cette somme sera versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à l'ensemble des administrateurs en fonction pour leur gestion pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**2-Le bilan après affectation du résultat :**

AeTECH
BILAN
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Solde au			
Actifs			
Actifs non courants			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		396 534	376 865
Amortissements des immobilisations incorporelles		(243 253)	(202 107)
		153 281	174 758
Immobilisations corporelles		2 141 686	1 925 928
Amortissements des immobilisations corporelles		(1 408 571)	(1 221 882)
		733 115	704 046
Immobilisations financières		264 115	247 276
Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(206 626)	(200 000)
		57 489	47 276
Total des actifs immobilisés		943 885	926 080
Autres actifs non courants		104 908	209 815
Total des actifs non courants		1 048 792	1 135 895
Actifs courants			
Stocks		1 246 973	1 736 084
Provisions sur stocks		(444 746)	(407 634)
		802 227	1 328 450
Clients et comptes rattachés		6 736 566	6 553 585
Provisions sur comptes clients		(1 476 478)	(1 339 620)
		5 260 088	5 213 965
Comptes de régularisations et autres actifs courants		3 858 172	3 829 461
Provisions sur autres actifs courants		(304 919)	(304 919)
		3 553 253	3 524 542
Placements et autres actifs financiers		11 554	1 014 804
Liquidités et équivalents de liquidités		317 115	247 152
Total des actifs courants		9 944 237	11 328 913
Total des actifs		10 993 030	12 464 808

- Suite -

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Solde au			
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		2 223 334	2 223 334
Réserves		164 000	164 000
Résultats reportés		(2 403 094)	(861 073)
Autres capitaux propres		2 916 670	2 916 670
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice		2 900 909	4 442 931
Total des capitaux propres après affectation		2 900 909	4 442 930
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risque et charges		9 600	-
Emprunts		537 821	543 295
Total des passifs non courants		547 421	543 295
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		1 985 031	1 150 808
Autres passifs courants		2 730 267	2 983 503
Concours bancaires et autres passifs financiers		2 829 402	3 344 271
Total des passifs courants		7 544 699	7 478 582
Total des passifs		8 092 120	8 021 877
Total des capitaux propres et des passifs		10 993 030	12 464 808

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital Social	Réserves légalés	Résultat reporté	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Total des capitaux propres au 31/12/2014	2 223 334	164 000	- 861 073	2 916 670	- 1 542 021	2 900 909
Affectation Résultat AGO du 25/06/2015			- 1 542 021		1 542 021	-
Total des capitaux propres au 31/12/2014 après affectation des résultats	2 223 334	164 000	- 2 403 094	2 916 670	-	2 900 909

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS

« SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 juin 2015, la société immobilière et de participations « SIMPAR » publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

القرار الأول :

بعد إستماعها إلى تلاوة :

- تقارير مجلس الإدارة المتعلقة، بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية 2014.

- وتقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة والقوائم المالية المجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2014.

تسجل الجلسة العامة العادية إطلاعها على ما جاء في تقارير مراقبي الحسابات وتصادق على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2014 كما وقع عرضها عليها.

وبالتالي فهي تعطي إبراء تاما وشاملا وبدون أي إحتراز لأعضاء مجلس الإدارة بخصوص تصرفهم طيلة السنة المالية 2014.

القرار الثاني :

بع إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات الذي قُدم طبقا لأحكام الفصل 200 والفصول الموالية والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية صادقت الجلسة العامة العادية على محتوى هذا التقرير والإتفاقيات المدرجة به.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

القرار الثالث :

قررت الجلسة العامة العادية تويب الأرباح القابلة للتوزيع للسنة المحاسبية 2014 على النحو التالي :

(بالدينار)

5.013.021,846	- مرباح السنة المحاسبية 2014
4.451.318,404	- النتائج المؤجلة 2013
<u>9.464.340,250</u>	- مرباح قابلة للتوزيع
(100.000,000)	- احتياطي قانوني
(1.500.000,000)	- عائدات المساهمين (توزع من الأرصدة المؤجلة للسنوات المحاسبية السابقة لسنة 2014)
<u>7.864.340,250</u>	البـ اقي الأول
0	- إعادة استثمار معفاة من الجباية
(3.500.000,000)	- احتياطي خارق للعادة
<u>4.364.340,250</u>	البـ اقي الثاني
(100.000,000)	- الصندوق الإجتماعي
<u>4.264.340,250</u>	البـ اقي الثالث
4.264.340,250	- النتائج المؤجلة 2014
<u>0</u>	

نتبع لما سبق حُدثت الأرباح الموزعة للسنة المحاسبية 2014 بمقدار 1,500 دينار للسهم القديم و بمقدار 0,750 دينار للسهم الجديد.

وسرّيم دفع هذه الأرباح بداية من 09 جويلية 2015 لدى الوسطاء بالبورصة بالنسبة للمساهمين المُوعّين لأسهمهم لدى الوسطاء بالبورصة وبمصالح الشركة بالنسبة لبقية المساهمين.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع :

قررت الجلسة العامة العادية تحديد مبلغ منح الحضور لمجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق الموزعة بعنوان سنة 2014 كما يلي :

- منحة الحضور لمجلس الإدارة : ثمانية وستون ألف وسبعمائة وخمسون دينارا (68.750 د) خام.

- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق : خمسة عشرة ألف دينارا (15.000 د) خام.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس :

طبق لمقتضيات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، صادقت الجلسة العامة العادية على تعيين السيد جعفر ختاش عضوا بمجلس إدارة الشركة ابتداء من 01 جانفي 2015 عوضا عن السيد المنصف الكعلي وذلك لبقية عضويته التي تنتهي بإنقضاء الجلسة العامة التي ستعقد في القوائم المالية للسنة المحاسبية 2016.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

القرار السادس :

طبقا لمقتضيات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة العادية :

تجديد مهام :

- البنك الوطني الفلاحي
- الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي
- شركة السكنى
- الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال
- السيد سليم إدريس

أعضاء مجلس الإدارة وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإ انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستعقد في حسابات السنة المحاسبية 2017.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السابع :

طبقا لمقتضيات الفصل 20 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة تعيين

« HLB GS AUDIT & ADVISORY » ممثلة من قبل السيد سامي منجور مراقبا للحسابات عن السنوات 2015-2016 و2017.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثامن :

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من القانون عدد 117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 ثم تم تنقيحه بالفصل السابع من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999، تجددت الجلسة العامة العادية لمدة سنة، موافقتها لتقوم الشركة العقارية وللمساهمات بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالبورصة وتعطي في هذا الإطار كل الصلوحيات لمجلس الإدارة لتحديد الثمن الأدنى للشراء والبيع والعدد الأقصى للأسهم وأجال الشراء.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار التاسع :

تغول الجلسة العامة العادية كل الصلوحيات إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع ونشر كلما إقضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

BILAN - ACTIFS			
(Montants exprimés en dinars)		31 décembre 2014	31 décembre 2013
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	24 459	22 410
	Moins : amortissements	-22 865	-22 410
		<u>1 594</u>	<u>-</u>
	Immobilisations corporelles	2 287 036	2 785 780
	Moins : amortissements	-1 188 349	-1 216 461
		<u>1 098 687</u>	<u>1 569 319</u>
	Immobilisations financières	17 212 885	14 292 880
	Moins : provisions	-947 922	-1 094 072
		<u>16 264 963</u>	<u>13 198 808</u>
	Total des actifs immobilisés	17 365 244	14 768 127
	Autres actifs non courants	-	-
	Total des actifs non courants	17 365 244	14 768 127
ACTIFS COURANTS			
	Stocks	51 223 723	56 704 188
	Moins : provisions	-850 139	-877 182
		<u>50 373 584</u>	<u>55 827 006</u>
	Clients et comptes rattachés	805 685	4 284 535
	Moins : provisions	-129 591	-129 591
		<u>676 094</u>	<u>4 154 944</u>
	Autres actifs courants	2 606 411	1 575 907
	Moins : provisions	-5 250	-5 250
		<u>2 601 161</u>	<u>1 570 657</u>
	Placements et autres actifs financiers	37 280	39 320
	Moins : provisions	-7 560	-10 560
		<u>29 720</u>	<u>28 760</u>
	Liquidités et équivalents de liquidités	1 489 900	464 848
	Total des actifs courants	55 170 459	62 046 215
	TOTAL DES ACTIFS	72 535 703	76 814 342

- Suite -

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

31 décembre 2014 31 décembre 2013

		31 décembre 2014	31 décembre 2013
CAPITAUX PROPRES	Capital social	5 500 000	4 500 000
	Réserves	22 254 592	19 593 082
	Autres capitaux propres	7 941 071	7 941 071
	Résultats reportés	4 264 340	4 451 319
	Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	39 960 003	36 485 472
PASSIFS			
Passifs non courants	Emprunts	14 542 833	15 357 017
	Autres passifs financiers	1 081 130	1 022 242
	Provisions	840 570	794 917
	Total des passifs non courants	16 464 533	17 174 176
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	4 516 314	5 353 256
	Autres passifs courants	6 263 820	7 990 036
	Concours bancaires	-	302 838
	Autres passifs financiers	5 331 033	9 508 564
	Total des passifs courants	16 111 167	23 154 694
	Total des passifs	32 575 700	40 328 870
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	72 535 703	76 814 342

- Suite -

3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES										(en DT)
	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserve soumise à un régime fiscal particulier	Autres compléments	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solles au 31 décembre 2014	5 500 000	3 000 000	450 000	17 383 324	721 268	4 900 000	41 071	4 451 318	5 013 022	41 460 003
<i>Répartition du bénéfice 2014 :</i>										
- Affectation approuvée par AGO du 26/06/2015	-	-	100 000	3 500 000	100 000	-	-	1 313 022	-5 013 022	0
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-1 500 000		-1 500 000
Solles au 31 décembre 2014	5 500 000	3 000 000	550 000	20 883 324	821 268	4 900 000	41 071	4 264 340		0 39 960 003

AVIS

COURBE DES TAUX DU 07 JUILLET 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,910%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,933%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,943%	999,911
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,955%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,977%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		4,999%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,027%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,044%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,063%	1 000,935
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,066%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		5,088%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016	5,138%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,323%	936,467
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,419%	997,382
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,746%	1 018,561
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,038%		982,768
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,143%	981,138
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,166%	814,451
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,202%	977,169
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,333%	967,185
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,429%	959,181
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,464%		968,220
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,507%	1 020,856
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,516%	949,077
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,570%		962,545

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,755		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	104,899		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,769		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,979		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,418		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,092		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,726		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	162,967		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	587,075		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	123,309		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	133,457		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	127,655		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	117,598		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	103,465		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	143,226		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	94,806		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,834		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	118,122		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	117,314		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	86,418		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	106,228		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	96,976		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 491,794		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 443,905		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	115,008		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	110,477		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	137,911		
28	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation		
29	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	141,850		
30	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,489		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 299,160		
32	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 150,046		
33	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,432		
34	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,109		
35	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,113		
36	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,023		
37	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,029		
38	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,035		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
39	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	106,457
40	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	102,080
41	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,898
42	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,471
43	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,941
44	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	105,374
45	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	102,347
46	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	100,920
47	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	103,360
48	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	100,281
49	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	102,365
50	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	101,691
51	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	104,668
52	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,535
53	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	101,883
54	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,794
55	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	102,988
56	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	100,725
57	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	102,036
58	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	103,220
59	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	100,682
60	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,501
61	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	103,278
62	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,695

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,370	10,371
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	101,594	101,605
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,800	101,813
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	101,250	101,268
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	99,729	99,807
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,621	63,458
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	151,244	151,025
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 538,987	1 535,078
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	112,742	112,603
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	112,440	112,177
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	91,090	90,548
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,239	17,227
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	282,801	282,538
76	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	31,591	31,557
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 423,939	2 411,840
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	72,768	72,546
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,473	55,335
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,590	96,409
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	103,610	103,351
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	90,554	90,216
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,244	11,229
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,401	12,369
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,936	15,875
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,215	15,161
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,626	13,607
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,987	11,988
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,707	10,716
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,586	10,587
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	135,292	134,869
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,864	129,533
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	10,237	10,190
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	102,979	102,425
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	20,491	20,507
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	82,137	82,026
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	86,509	86,348
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	95,869	95,850
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,772	98,342
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	106,432	106,656
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	103,391	103,203
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	142,190	141,824
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	10,142	10,021
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	119,895	118,674
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	118,526	118,164
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	106,219	106,113
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	105,826	105,273
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	188,850	188,317
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	172,421	172,239
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	148,559	148,388
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 716,357	13 571,182
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	20,682	20,319
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	139,768	139,501
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,725	104,703
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	118,553	118,617
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 755,676	8 688,316
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	9,012	8,864
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	100,993	100,857
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	1000,000	1000,805
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	105,474	105,191
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	9,152	9,030
125	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,387	98,982

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

INFORMATIONS POST AGO

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 24 juin 2015, la Société Tunisienne d'Email – SOTEMAIL- publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres.

I- RESOLUTIONS ADOPTEES

1^{ière} résolution : Lecture et approbation du rapport de gestion préparé par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2014

Après lecture du rapport de gestion et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2014, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

2^{ème} résolution : Approbation des états financiers de l'exercice 2014

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2014 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2014 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à **2 260 483,321** dinars.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

3^{ème} résolution : Affectation des résultats de l'exercice 2014

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2014 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2014	2 260 483,321
(+) Résultat reportés (suite résolution n° 4 du PV DE L'AGO du 19 juin 2014)	1 603 664,657
Base de calcul de la réserve légale	3 864 147,978
(-) réserve légale (5%)	-193 207,399
(-) Imputation modification comptable antérieure	-35 406,440
Bénéfice disponible	3 635 534,139
(-) Dividende prélevée sur les fonds propres disponibles au 31/12/2013 conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances n°2013-54 du 31/12/2013, et mentionnés dans les notes aux états financiers de l'exercice 2013 (soit 0,060 dinars de dividende /action)	-1 572 000,000
Résultat reportés	2 063 534,139

La date de mise en paiement des dividendes est le 17 août 2015.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

4^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société " Abdennadher Bricolage Center"

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

La vente à la société ABC de marchandises pour un montant de 2 235 745 dinars TTC. Le compte « client ABC » présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 334 127 dinars.

L'achat auprès de la société ABC de marchandises pour un montant de 2 529 dinars TTC. Le compte « Fournisseur ABC » est soldé au 31 décembre 2014.

Mr Lotfi ABDENNADHER et le représentant de la société SOMOCER n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

(Compte non tenu des actions de la société SOMOCER et de Mr Lotfi Abdennadher)

5^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société SOMOCER

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

Des ventes de marchandises à la société SOMOCER pour un montant de 3 136 551 dinars TTC. Le compte « Client SOMOCER » présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 1 085 864 dinars.

Des achats auprès de la société SOMOCER pour un montant global de 20 359 798 dinars TTC. Le compte « Fournisseur SOMOCER » présente au 31 décembre 2014 un solde créditeur de 1 665 197 dinars.

La location auprès de la société SOMOCER d'un bureau sis à Menzel El Hayet pour un montant annuel de 1 200 dinars TTC.

Le compte « Débiteurs Divers SOMOCER » présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 26 490 dinars.

Le représentant de la société SOMOCER, celui de la société Ab Corporation et Mr Lotfi Abdennadher n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

(Compte non tenu des actions de la société SOMOCER, de la société Ab Corporation et de Mr Lotfi Abdennadher)

6^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société AGRIMED

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

Des ventes de marchandises à la société AGRIMED pour un montant de 3 110 dinars TTC. Le compte « Client AGRIMED » est soldé au 31 décembre 2014

Mr Lotfi ABDENNADHER n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

(Compte non tenu des actions Mr Lotfi ABDENNADHER)

7^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société AB - CORPORATION

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

Des ventes de marchandises à la société AB-CORPORATION pour un montant de 2 757 dinars TTC. Le compte « Client AB-CORPORATION » présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 2 757 dinars.

L'octroi en 2014, d'un prêt par la SOTEMAIL à la société Ab CORPORATION pour un montant de 1 000 000 dinars. Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2014 à 70 000 dinars hors taxes

Ce crédit est assorti d'une garantie donnée par la société AB-CORPORATION sur les actions détenues par elle dans le capital de la société SOMOCER jusqu'à concurrence du montant du crédit majoré des intérêts conventionnels.

L'octroi en 2014 d'un prêt par la SOTEMAIL à la société Ab CORPORATION pour un montant de 437 000 dinars. Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2014 à 30 658 dinars hors taxes.

Ce crédit est assorti d'une garantie donnée par la société AB-CORPORATION sur les actions détenues par elle dans le capital de la société SOMOCER jusqu'à concurrence du montant du crédit majoré des intérêts conventionnels.

L'assistance en matière juridique, contentieux, comptable, fiscale, investissement, financement, contrôle de gestion et systèmes d'information par la société « AB CORPORATION » au profit de la société « SOTEMAIL » pour une période d'une année renouvelable, commençant le 1^{er} janvier 2014 et ce moyennant un montant mensuel de 20 000 dinars hors TVA avec une augmentation annuelle de 5%.

Le montant facturé par la société « AB CORPORATION » à la société « SOTEMAIL » s'est élevé en 2014 à 283 204 dinars toutes taxes comprises.

Le compte « Débiteurs Divers AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 283 485 dinars.

Le compte « Fournisseur AB CORPORATION » est soldé au 31 décembre 2014.

Le représentant de la société Ab CORPORATION ainsi que M.Lotfi Abdennadher n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

(Compte non tenu des actions de la société AB CORPORATION et de M.Lotfi Abdennadher)

8^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société ATD SICAR

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

La souscription en 2013 par l'ATD SICAR d'un billet de trésorerie émis par la SOTEMAIL d'un montant de 1 000 000 dinars.

Les intérêts y afférents calculés sur la base d'un taux moyen de 6% l'an s'élèvent au 29 janvier 2014 à 4 975 dinars hors taxes.

Ce montant a été remboursé à L'ATD SICAR en date du 29 janvier 2014.

Le versement en 2013 par L'ATD SICAR d'un montant de 2 500 000 dinars au profit de la SOTEMAIL dans le cadre d'une convention de compte courant associés.

Les intérêts calculés au 27 janvier 2014 s'élèvent à 640 dinars hors taxes.

Ce montant a été remboursé à L'ATD SICAR en date du 27 janvier 2014.

Le représentant de la société ATD SICAR n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

(Compte non tenu des actions de la société ATD SICAR)

9^{ème} résolution : Approbation des rémunérations, des primes et avantages octroyées au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

- 1- Le directeur général a bénéficié au cours de l'exercice 2014 d'une prime d'un montant de 9 796 dinars.
- 2- Le Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2014 d'une prime annuelle au titre de l'exercice 2012 pour un montant de 20 000 dinars et d'une prime annuelle au titre de l'exercice 2013 pour un montant de 120 000 dinars.
- 3- Le directeur général adjoint a bénéficié au cours de l'exercice 2014 d'une prime d'un montant de 697 dinars.
- 4- Le directeur générale adjoint a bénéficié au cours de l'exercice 2014 d'une prime annuelle au titre de l'exercice 2013 pour un montant de 20 000 dinars

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

10^{ème} résolution : Quitus au conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'exercice 2014

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2014.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

11^{ème} résolution : Fixation des jetons de présence au titre de 2014

L'Assemblée Générale fixe à cent vingt trois mille sept cent cinquante dinars (123 750) dinars, le montant global brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014.

L'Assemblée Général charge le conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2014 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

12^{ème} résolution : Pouvoir à donner

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

BILAN
arrétés au 31 décembre 2014
(exprimé en dinars tunisien)

ACTIFS	2014 (après affectation)	2014 (avant affectation)
ACTIFS NON COURANTS		
ACTIFS IMMOBILISES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	54 033	54 033
AMORTISSEMENTS	(48 539)	(48 539)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 726 332	59 726 332
AMORTISSEMENTS	(11 830 614)	(11 830 614)
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 505 815	3 505 815
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	51 407 028	51 407 028
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1 087 323	1 087 323
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	52 494 351	52 494 351
ACTIFS COURANTS		
STOCK	16 992 259	16 992 259
Provisions sur stocks	(142 707)	(142 707)
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	7 198 895	7 198 895
Provisions pour dépréciation des clients	(380 119)	(380 119)
AUTRES ACTIFS COURANTS	9 236 553	9 236 553
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	3 737 000	3 737 000
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES	886 839	886 839
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	37 528 721	37 528 721
TOTAL DES ACTIFS	90 023 072	90 023 072

BILAN
arrêtés au 31 décembre 2014
(exprimé en dinars tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2014 (après affectation)	2014 (avant affectation)
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL SOCIAL	26 200 000	26 200 000
RESERVES LEGALES	553 145	359 938
RESULTATS REPORTES	2 063 534	1 603 665
AUTRES CAPITAUX PROPRES	8 586 820	8 551 414
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	37 403 500	36 715 017
RESULTAT DE L'EXERCICE	0	2 260 483
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	37 403 500	38 975 500
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunt	16 824 492	16 824 492
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	16 824 492	16 824 492
PASSIFS COURANTS		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	19 116 545	19 116 545
AUTRES PASSIFS COURANTS	3 275 927	1 703 927
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	13 402 608	13 402 608
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	35 795 080	34 223 080
TOTAL DES PASSIFS	52 619 572	51 047 572
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	90 023 072	90 023 072

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2014

	Capital Social	Primes d'émissions	Réserve légale	Subvention d'investissement	Modification comptables	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2011 avant affectation (2011)	23 000 000	-	89 214	892 238	(76 287)	7 090	975 138	24 887 393
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 24/12/2012)	-	-	49 111	-	-	926 026	(975 138)	-
Dividende relatif à l'exercice 2011 (selon L'AGO 24/12/2012)	-	-	-	-	-	(850 000)	-	(850 000)
Subvention d'investissement inscrite en résultat	-	-	-	(129 621)	-	-	-	(129 621)
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	1 420 009	1 420 009
solde au 31/12/2012 avant affectation (2012)	23 000 000	-	138 325	762 617	(76 287)	83 116	1 420 009	25 327 780
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 06/05/2013)	-	-	75 156	-	-	1 344 853	(1 420 009)	-
Augmentation de capital (selon L'AGE du 16/04/2013)	3 200 000	-	-	-	-	-	-	3 200 000
Primes d'émissions (selon L'AGE du 16/04/2013)	-	4 800 000	-	-	-	-	-	4 800 000
Subvention d'investissement inscrite en résultat	-	-	-	(129 541)	-	-	-	(129 541)
Modification comptable affectant les résultats antérieurs	-	-	-	-	40 881	-	-	40 881
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	1 501 152	1 501 152
Solde au 31/12/2013 avant affectation (2013)	26 200 000	4 800 000	213 482	633 076	(35 406)	1 427 968	1 501 152	34 740 272
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 19/06/2014)	-	-	146 456	-	-	1 354 696	(1 501 152)	-
Dividende relatif à l'exercice 2013 (selon L'AGO 19/06/2014)	-	-	-	-	-	(1 179 000)	-	(1 179 000)
Résultat de l'exercice 2014	-	-	-	-	-	-	2 260 483	2 260 483
Solde au 31/12/2014 avant affectation (2014)	26 200 000	4 800 000	359 938	3 786 820	(35 406)	1 603 665	2 260 483	38 975 500
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 24/06/2015)	-	-	193 207	-	35 406	2 031 869	(2 260 483)	-
Dividende relatif à l'exercice 2014 (selon L'AGO 24/06/2015)	-	-	-	-	-	(1 572 000)	-	(1 572 000)
Solde au 31/12/2014 après affectation (2014)	26 200 000	4 800 000	553 145	3 786 820	0	2 063 534	-	37 403 500

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société « Universal Auto Distributors Holding » et l'ouverture au public de FCP SMART EQUITY 2, du « FCPR MCP ImmoFund », des fonds d'amorçage « Social Business » et « CAPITALease Seed Fund 2 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530

31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
8.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
9.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
10.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
11.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis	71 948 354
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355

59.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
60.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
65.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
66.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
67.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
69.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
70.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
71.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
72.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
73. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
74.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
75.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
76.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
77.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
78. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
79.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
80. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
81.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
82.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
83.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
84.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
85.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
86.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
90.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	

97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama-Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL BARAKA (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP FINA 60 (1)	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
39	FCP GENERAL DYNAMIQUE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
40	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
48	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis

52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
62	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
63	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
64	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
66	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
67	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
68	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis

81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST(3)	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST(3)	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST(3)	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) Initialement dénommé SIFIB-BH

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

La société ZITOUNA TAKAFUL publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI & Kais FEKIH.

	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	amortissement et provisions	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	796 950	504 056	292 894	420 362
AC11 Investissements de recherche et développement	779 250	486 356	292 894	415 788
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	17 700	17 700	0	4 575
AC13 Fonds commercial				
AC14 Acomptes versés				
AC2 Actifs corporels d'exploitation	1 791 073	881 975	909 098	1 088 516
AC21 Installations techniques et machines	1 538 101	764 630	773 471	927 236
AC22 Autres installation, outillage et mobilier	252 972	117 345	135 627	161 280
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours			-	-
AC3 Placements	16 068 794		16 068 794	9 934 062
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	50 000		50 000	
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	15 920 000		15 920 000	9 927 000
AC336 Autres	10 769		10 769	7 062
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	88 025		88 025	
AC5 Part des réassurances dans les provisions techniques	1 709 590		1 709 590	1 166 192
AC510 Provisions pour primes non acquises	860 920		860 920	421 696
AC520 Provisions d'assurance vie	430 731		430 731	321 323
AC530 Provisions pour sinistre (vie)	28 967		28 967	
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	388 973		388 973	423 172
AC6 Créances	3 656 983		3 631 361	1 723 360
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 272 228	25 622	2 246 606	645 738
AC611 Primes acquises et non émises	-265 527		-265 527	-93 482
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	2 109 394	20 641	2 088 754	666 612
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	428 361	4 982	423 379	72 609
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	35 179		35 179	144 615
AC63 Autres créances	1 349 576		1 349 576	933 007
AC631 Personnel	17 762		17 762	7 611
AC632 Etat, organismes desécurité social, collectivités publiques	255 373		255 373	170 147
AC633 Débiteurs divers	1 076 441		1 076 441	755 249
AC7 Autres éléments d'actif	8 820 047		6 133 769	5 938 713
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3 216 088		3 216 088	2 212 645
AC72 Charges reportées	0			
AC721 frais d'acquisition reportés	1 662 218		1 662 218	1 454 000
AC722 Autres charges à répartir	3 421 395	2 686 279	735 117	1 875 582
AC733 Autres comptes de régularisation actif	-0		-0	
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	324 347		324 347	192 097
AC732 Estimations de réassurance - acceptation	0		0	0
AC733 Autres comptes de régularisation	195 999		195 999	204 388
Total de l'actif	32 843 438	4 097 932	28 745 506	20 271 205

Capitaux propres et passif (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/ 2014

	31/12/2014	31/12/2013
CP1 Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
CP5 Résultat reporté	-5 777 531	-2 110 197
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	9 222 469	12 889 803
CP6 Résultat de l'exercice	-2 762 078	-3 667 333
Total capitaux propres avant affectation	6 460 391	9 222 470
PA2 Provisions pour autres	60 000	128 203
PA23 Autres provisions	60 000	128 203
PA3 Provisions techniques brutes	18 813 322	8 691 645
PA310 Provisions pour primes non acquises	5 992 962	2 939 000
PA320 Provisions d'assurance vie	7 672 717	4 426 571
PA330 Provisions pour sinistre (vie)	50 911	5 661
PA331 Provision pour sinistre (non vie)	5 096 732	1 320 414
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	1 290 252	726 519
PA6 Autres dettes	2 121 540	1 430 118
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	223 523	115 641
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	675 073	219 964
PA632 Personnel	379 737	259 251
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	426 154	334 552
PA64 Créiteurs divers	417 054	500 709
PA7 Autres passifs		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	0	72 249
Total du passif	2 121 540	1 502 367
Total des capitaux propres et du passif	28 745 506	20 271 205

Etat de Résultat technique de l'assurance et ou de réassurance non vie (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014

Notes			Opérations brutes 31/12/2014	Cessions 31/12/2014	Opérations nettes 31/12/2014	Opérations nettes 31/12/2013
PRNV1	Primes acquises (-)	+	11 722 538	2 589 715	9 132 823	1 446 868
PRNV11	Primes émises et acceptées	+	14 776 501	3 028 939	11 747 562	3 842 445
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-	3 053 962	439 224	2 614 739	2 395 577
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	284 483		284 483	31 073
CHNV1	Charge de sinistres		6 882 543	389 203	6 493 340	1 627 658
CHNV11	Montants payés	-	3 106 225	423 403	2 682 822	735 444
CHNV12	Variation de provision pour sinistres	-	3 776 318	- 34 200	3 810 518	892 214
CHNV4	Frais d'exploitation		4 962 720		4 260 445	1 828 428
CHNV41	Frais d'acquisition	-	4 048 863		4 048 863	2 653 447
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+	208 218		208 218	1 454 000
CHNV43	Frais d'administration	-	1 122 075		1 122 075	941 378
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs	+		702 275	702 275	312 396
CHNV5	Autres charges techniques	-	929 331		929 331	722 114
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance (et/ou de la réassurance non vie)		161 758	- 1 498 237	- 2 265 810	- 2 700 259

Etat de Résultat technique de l'assurance et ou de réassurance vie (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014

Notes			Opérations brutes 31/12/2014	Cessions 31/12/2014	Opérations nettes 31/12/2014	Opérations nettes 31/12/2013
PRV1	Primes	+	4 527 535	515 116	4 012 420	3 178 730
PRV11	Primes émises et acceptées	+	4 527 535	515 116	4 012 420	3 178 730
PRV2	Produits de placements	+	331 321		331 321	115 014
PRV21	Revenus des placements	+	331 321		331 321	115 014
PRV22	Produits des autres placements					
CHV1	Charge de sinistres		116 722		87 755	59 783
CHV11	Montants payés	-	71 472		71 472	54 122
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-	45 250	28 967	16 283	5 661
CHV2	Variation des autres provisions techniques	-	3 246 146	109 408	3 136 738	2 856 699
CHV4	Frais d'exploitation	-	1 786 559		994 914	996 175
CHV41	Frais d'acquisition	-	813 919		813 919	790 352
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés					
CHV43	Frais d'administration	-	301 263		301 263	251 744
CHV44	Commissions reçues des réassureurs	+		120 267	120 267	45 922
CHV5	Autres charges techniques	-	671 377		671 377	641 914
CHV9	Charges de placements	-	26 365		26 365	21 352
CHV93	Charges de gestionq de placements	-	26 365		26 365	21 352
RTV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		- 226 435	- 285 441	- 573 409	- 1 282 180

Etat de Résultat (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014

		31/12/2014	31/12/2013
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie	-2 265 810	-2 700 259
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance vie	-573 409	-1 282 180
PRNT 1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance no vie)	435 029	389 556
	PRNT 11 Revenus des placements	435 029	389 556
	Sous total 1	-2 404 190	-3 592 882
PRNT 3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance vie		
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ ou réassurance non vie)	86 152	45 111
	CHNT 11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	86 152	45 111
	Sous total 2	-2 490 343	-3 637 993
CHNT 2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie	284 483	31 073
PRNT 2	Autres produits non techniques	54 434	20 587
CHNT 3	Autres charges non techniques	180	13
	Résultat provenant des activités ordinaires	-2 720 571	-3 648 492
CHNT 4	Impôts sur le résultat	41 588	18 902
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	-2 762 160	-3 667 394
PRNT 4	Gains extraordinaires	125	119
CHNT 5	Pertes extraordinaires	43	58
	Résultat extraordinaire	82	61
	Résultat net de l'exercice	-2 762 078	-3 667 455
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables	-2 762 078	-3 667 333

Tableau des engagements reçus et donnés

		2014	2013
HB1	Engagements reçus		
HB2	Engagements donnés		
	HB 21 Avals, cautionset garanties de crédit données		
	HB 22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
	HB 23 Autres engagements sut titres, actifs ou revenus	0	0
	HB 24 Autres engagements donnés		
HB 3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB 4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB 5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB 6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)
Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014
(exprimé en dinars)

		2 014	2 013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissement des primes reçues des assurés	F01	18 156 750	7 985 695
Sommes versées pour paiement des sinistres	F02	- 3 282 194	- 565 860
Encaissement des primes reçues (acceptations)	F03		
Sommes versées pour sinistres (acceptations)	F04		
Commissions versées sur les acceptations	F05		
Décaissements des primes pour les cessions	F06	- 2 147 590	- 827 554
Encaissement des sinistres pour les cessions	F07	121 378	31 297
Commissions reçues sur les cessions	F08	503 124	96 601
Commissions versées aux intermédiaires	F09	- 254 536	- 385 936
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F10	- 4 356 123	- 5 215 367
Variation des dépôts auprès des cédantes	F11	287 515	40 012
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F12	44 319	
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F13	- 23 270 000	- 22 427 000
Encaissements liés à la cession des placements financiers	F14	17 017 000	22 900 000
Taxes sur les assurances versées au trésor	F15	- 2 367 564	- 1 076 251
Produits financiers reçus	F16	705 826	474 767
Impôt sur les bénéfices payés	F17		
Autres mouvements	F18		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		1 157 904	1 030 404
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	F19	- 133 175	- 186 783
Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles	F20		
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F21		
Décaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F22		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F23		
Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F24		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		- 133 175	- 186 783
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à l'émission des actions	F25		
Dividendes et autres distributions	F26		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Flux de trésorerie provenant des activités de financements			
Incidence Des Variations De Taux De Change Sur Les Liquidités Ou Equivalents De Liquidités	F30		
Variation de trésorerie		1 024 728	843 622
Trésorerie de début d'exercice		2 191 360	1 347 738
Trésorerie de fin d'exercice		3 216 088	2 191 360

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2014

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

ZITOUNA TAKAFUL est une société anonyme qui a pour objet, notamment, la réalisation et la gestion de contrats ou de convention d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs aux TAKAFUL et RETAKAFUL. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 - 24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

1 - Identité

Raison Sociale : ZITOUNA TAKAFUL

Capital Social : 15 000 000 dinars

RC : B01100102011

Matricule fiscal : 1183749MPM000

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL avenue de la bourse les jardins du lac

2 - Conseil d'Administration

- La Société Al Karama Holding S.A
- La Banque Zitouna
- La Société Portefeuille Invest SARL
- l'Etat tunisien
- Monsieur Mahfoudh BAROUNI
- Monsieur Makrem BEN SASSI

3 - Directeur Général : M. Makrem BEN SASSI

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

A- Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés

Les frais engagés avant la phase de mise en exploitation de ZITOUNA TAKAFUL sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément au paragraphe 13 de la norme comptable tunisienne n°10 relative aux charges reportées les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

A- Politique d'amortissement

ZITOUNA TAKAFUL applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

- Immeuble	5%
- Logiciels	33.33%
- Agencement Aménagement	15%
- Matériel informatique	33.33%
- Mobilier de bureaux	20%
- Matériel de transport	20%

C- Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

D- Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises l'assurance et/ou de réassurances.

E- Affectation des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

III - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Obtention de l'agrément pour l'exercice de l'activité d'agent d'assurance de 20 Agents ZITOUNA TAKAFUL
- Signature des conditions particulières des 11 Agents d'assurance et conversion de 11 bureaux directs en agences d'assurance
- Ouverture de six bureaux directs à Lafayette Tunis, cité « Ennasr, Ben Arous, Ariana, Raoued et Mannouba
- Mise en place d'un nouveau produit collectif : TAKAFUL MOURAFIK
- Mise en place d'un nouveau produit collectif/individuel : TAKAFUL Groupe Décès
- Promulgation de la Loi n° 2014-47 du 24 Juillet 2014 amendant et complétant le Code des Assurance par un septième titre intitulé « Assurance Takaful »
- Désignation d'un cabinet d'expertise comptable pour l'élaboration d'un référentiel comptable spécifique aux opérations d'assurance Takaful et Retakaful

I- NOTE SUR LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION :

La société a accusé une perte nette de 2 762 078 DT pour l'exercice clos au 31/12/2014, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme de 6 460 391 DT, soit un montant qui est en deçà de la moitié du capital social.

Les résultats déficitaires sont dus principalement aux résorptions des frais préliminaires et au retard du lancement de l'activité (juillet 2012 pour l'activité TAKAFUL famille et octobre 2012 pour l'activité TAKAFUL Général).

Le plan de développement de la société se poursuit normalement et se trouve en ligne avec le business plan quinquennal 2014-2018 notamment sur les aspects commerciaux et financiers avec la création au cours de l'année 2014 de 6 points de vente ZITOUNA TAKAFUL et le lancement de nouveaux produits TAKAFUL famille. Le chiffre d'affaires a atteint 19,6 MDT au 31 Décembre 2014 soit 98% des objectifs fixés. Le total des encaissements réalisés en 2014 est de 18 MDT.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2015 devrait présenter une forte croissance mais les résultats devraient encore être déficitaires et la trésorerie au 31/12/2014 permettra à la société de poursuivre ses activités.

V - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels présentent un solde net au 31/12/2014 de 292 894 DT, ils se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort 31/12/2014	Total Amort.	Valeur nette
Logiciels	779 250	233 619	252 737	486 356	292 894
Autres immobilisations incorporelles	17 700	13 126	4 575	17 700	0
Total	796 950	246 745	257 312	504 056	292 894

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation totalisent au 31/12/2014 un montant net de 909 098 dinars :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort 31/12/2014	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	342 653	126 308	68 531	194 839	147 814
Mobilier et Matériel de bureau	252 972	68 899	48 447	117 345	135 627
Matériel informatique	435 849	242 695	130 330	373 025	62 824
AAI	759 599	93 255	103 510	196 766	562 834
Total	1 791 073	531 157	350 818	881 975	909 098

AC3 - Placements

Les placements présentent un solde au 31/12/2014 de 16 068 794 Dinars, ils se détaillent comme suit :

Désignations	2014	2013	Variation
Emprunt National	50 000	-	50 000
Placements bancaires	15 920 000	9 927 000	5 993 000
Dépôts et cautionnement	10 769	7 062	3 707
Créances auprès des Entreprises Cédantes	88 025	-	88 025
Total	16 068 794	9 934 062	6 134 732

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2014 un montant net de 1 709 590 DT contre 1 166 192 DT au 31/12/2013 soit une augmentation de 543 399 DT :

Libellés	2014	2013	Variation
Part des réassureurs dans les primes non acquises non vie	860 920	421 696	439 224
Part des réassureurs dans les provisions techniques vie	430 731	321 323	109 408
Part des réassureurs dans les sinistres à payer vie	28 967	0	28 967
Part des réassureurs dans les sinistres à payer non vie	388 973	423 172	-34 199
Total	1 709 590	1 166 192	543 399

AC6 - Créances

AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directes

Les créances nées d'opérations d'assurances directes s'élèvent au 31/12/2014 à un montant net de 2 246 606 Dinars :

LIBELLES	2014	2013	Variation
Primes acquises et non émises	37 560	6 518	31 042
Primes à annuler	-303 087	-100 000	-203 087
Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 088 754	666 612	1 422 142
IDA	325 272	65 684	259 588
Hors IDA	98 107	6 925	91 182
Total	2 246 606	645 738	1 600 867

AC63 Autres créances :

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2014 de 1 349 576 dinars, elle est alimentée principalement des créances vis-à-vis des agents d'assurances et des créances vis-à-vis de l'Etat (retenues à la source et reports d'impôts) soient respectivement de 1 076 441 dinars et 273 135 dinars.

AC7 Autres éléments d'actif

AC71 Avoir en banque, CCP, Chèques et caisse

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2014 de 3 216 088 DT contre 2 212 645 DT au 31/12/2013, elle se détaille comme suit :

LIBELLES	2014	2013	Variation
Compte courant bancaires	2 364 139	1 895 827	468 312
Caisse	3 686	3 306	380
valeur à l'encaissement	848 263	313 511	534 752
Total	3 216 088	2 212 645	1 003 444

AC721 Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition reportés correspondent aux frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2014, cette rubrique présente un solde de 1 662 218 DT. Les frais d'acquisition reportés sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient de frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition enregistrés en comptabilité (ligne spécifique de l'état de résultat technique) aux primes émises.

AC722 Autres charges à répartir

Cette rubrique est alimentée des frais préliminaires engagés par la société avant sa mise en exploitation commerciale et des frais de communication. Elle présente un solde net au 31/12/201 de 735 117 dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute	Résorption	Net
Frais préliminaires	2 431 619	-2 029 174	402 445
Frais de Communication	989 777	-657 105	332 672
Total	3 421 395	-2 686 279	735 117

AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus

Il s'agit des participations aux profits sur les placements bancaires BZ (ISTITHMAR MOUAJAH) acquis à l'exercice 2014 et non encore échus. Le montant net de cette rubrique au 31/12/2014 est de 324 347 dinars

AC733 Autres comptes de régularisation actif

Cette rubrique est alimentée des charges constatées d'avance au titre de l'exercice 2014 qui s'élèvent à 195 999 dinars.

CP1 - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellé	Capital Social	Résultat	Résultat reporté	Total
Solde au 31/12/2013	15 000 000	-3 667 333	-2 110 197	9 222 470
Affectation du résultat 2013		3 667 333	-3 667 333	0
Résultat au 31/12/2014		-2 762 078		-2 762 078
Total	15 000 000	-2 762 078	-5 777 531	6 460 391

Le capital social de la société ZITOUNA TAKAFUL est composé de 15 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 1 dinar, réparties comme suit :

Libellé	Nombre d'actions
Société Al Karama Holding S.A	8 699 996
Banque Zitouna S.A	4 500 000
Société Portefeuille Invest	1 800 000
L'Etat tunisien	2
M Mouhamed Ali Chekhir	1
M Mahfoudh Barouni	1
Total	15 000 000

PA3 - Provisions techniques brutes

PA310 : Provisions pour Primes Non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2014 un montant de **5 992 962** dinars.

PA320 : Provisions d'assurance vie

Cette rubrique est alimentée par le solde du compte provisions mathématiques vie soit un montant au 31/12/2014 de **7 672 717** dinars. Les provisions mathématiques vie correspondent à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré.

PA330 : Provisions pour sinistre vie

La provision pour sinistre vie constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivées à échéance déclarés mais non encore décaissés par

l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés. La provision pour sinistre vie présente un solde net au 31/12/2014 de **50 911** dinars.

PA331 : Provisions pour sinistre non vie

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payés au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres matériels automobile doit être déterminée concurremment selon trois méthodes et la méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode des cadences des règlements.

ZITOUNA TAKAFUL a retenu pour l'exercice 2014 une seule méthode (Dossier par dossier) Le montant des provisions pour sinistres à payer nettes de recours s'élèvent au 31/12/2014 à **5 096 732** Dinars.

PA5 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique présente un solde au 31/12/2014 de **1 290 252** dinars.

PA6 - Autres dettes

PA61 : Dettes nées d'assurances directes

Cette rubrique présente au 31/12/2014 un solde de **223 523** Dinars, elle est alimentée principalement par les dettes envers les participants et les intermédiaires.

PA62 : Dettes nées de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à **675 073** Dinars.

PA632 : Personnel

Le Solde de cette rubrique est de **379 737** Dinars, elle est alimentée principalement par le solde du compte dettes pour congés à payer et du compte personnel charges à payer (prime de rendement exercice 2014).

PA633 : Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

Le Solde de cette rubrique est de **426 154** Dinars, elle correspond aux dettes envers l'Etat et la CNSS au titre des retenues sur salaires à payer courant 2015.

PA64 Crédeurs divers

La rubrique « crédeur divers » s'élève au 31/12/2014 à **417 054** Dinars, elle est alimentée *principalement par les soldes des comptes fournisseurs et du compte charge à payer.*

VI - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

PRNV1 : Primes Acquises

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2014 de **9 132 823 Dinars** qui se détaille comme suit :

Libellé	Opérations brutes au 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations brutes au 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013
Primes émises et acceptées	14 776 501	-3 028 939	11 747 562	5 269 113	-1 426 668	3 842 445
Variation de la PPNA	3 053 962	-439 224	2 614 739	2 815 289	419 712	2 395 577
Total	11 722 538	-2 589 715	9 132 823	2 453 825	-1 006 956	1 446 869

PRNT3 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques non vie. Il s'agit des produits nets des placements « ISTITHMAR MOUJAH » et des rémunérations nettes des dépôts relatifs aux cotisations TAKAFUL GENERAL.

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2014 de **284 483 Dinars** :

Libellé	2014	2013	Variation
Revenus des dépôts	32 653	13 109	19 544
Revenus des placements	311 237	40 744	270 493
Charges de placements	59 407	22 780	36 627
Produits de Placements Non vie Nets	284 483	31 073	253 410

CHNV1 : Charges de sinistres

CHNV11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2014 un solde net de **2 682 822 Dinars** :

Libellé	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013
Sinistres payés nets de recours	2 559 801	-423 403	2 136 399	455 086	-91 504	363 582
Frais de gestion des sinistres	546 424	-	546 424	371 862	-	371 862
Total	3 106 225	-423 403	2 682 822	826 949	-	735 444

CHNV12 : Variation de provision pour sinistres

Le montant des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2014 s'élèvent à **3810 518** Dinars.

CHNV4 : Frais d'exploitation

CHNV41: Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2014 de **4 048 863** Dinars. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de **1 294 895** Dinars et **2 798 968** Dinars.

CHNV42 : Variation du montant des frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés tels que définis au niveau de la note AC721 présentent une variation positive de **208 218** Dinars.

CHNV43 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2014 est de **1 122 075** Dinars.

CHNV44 : Commissions reçues des réassureurs

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions non vie sont arrêtées au 31/12/2014 à **702 275** Dinars contre **312 396** Dinars en 2013.

CHNV5: Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition. Elles comprennent notamment la résorption des frais préliminaires.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2014 de **929 331** Dinars.

VII - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

PRV1 : Primes émises et acceptés

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2014 de **4 012 420** Dinars.

PRV2 : Produits de placements

PRV21 : Revenus de placements

Les revenus de placements représentent un solde brut au 31/12/2014 de **331 321** Dinars qui se détaillent comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
Produit de placements « ISTITHMAR MOUAJAH »	237 450	100 691	136 759
Rémunération sur dépôts	93 871	14 323	79 548
TOTAL	331 321	115 014	216 307

CHV1 : Charges de sinistres

CHV11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2014 un solde net de **71 472** Dinars. Ils correspondent aux frais internes notamment les frais de personnel, la quote-part de loyer et les amortissements du mobilier et du matériel engagés dans le cadre de cette activité.

CHV4 : Frais d'exploitation

CHV41 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2014 de **813 919** Dinars. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de 460 233 Dinars et 353 686 Dinars.

CHV43 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2014 est de **301 263** Dinars.

CHV44 : Commissions reçues des réassureurs

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions sont arrêtées au 31/12/2014 s'élève à **120 267** Dinars.

CHV5 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition. Elles comprennent notamment la résorption des frais préliminaires.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2014 de **671 377** Dinars.

CHV9 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2014 de **26 365** Dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
Frais bancaires	1 512	851	660,666
Frais de gestion internes	24 854	20 502	4 352
Total	26 365	21 352	5 013

VIII - NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

PRNT11 : Revenus de placements

Les revenus de placements représentent un solde brut au 31/12/2014 de **435 029** Dinars, il est détaillé comme suit :

Libellé	2014	2013	Variation
Revenus des placements « ISTITHMAR MOUAJAH »	387 361	353 070	34 291
Revenus des Dépôts	47 668	36 486	11 182
Total	435 029	389 556	45 473

CHNT1: Charges de placements (assurance et/ou réassurance non vie)

CHNT11: Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2014 de **86 152** Dinars :

Libellé	2014	2013	Variation
Intérêt sur dépôt de réassurance	26 787	71	26 716
Frais bancaires	34 511	4 287	30 224
Frais de gestion internes	24 854	40 753	56 940
Total	86 152	45 111	113 880

PRNT2 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31/12/2014 de **54 434** Dinars, ils englobent principalement les indemnisations des sociétés d'assurance et le crédit de TFP acquis au titre de l'exercice 2014.

Annexe 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								VCN à la clôture
	Ouverture	Acquisition	Cession	Clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissement	Provisions	Amortissement	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs Incorporels	536 310	363 462	-13 126	796 950	1 692		502 364					504 056	292 894
Frais de recherche et développement	415 788	363 462	0	779 250	384		485 972					486 356	292 894
Concessions, brevets, licences, marques	4 575		-13 126	17 700	1 308		16 392					17 700	0
Fonds de commerce													
Acomptes versés													
Actifs corporels d'exploitation	1 348 771	702 557	0	1 791 073	35 262		659 156					881 975	909 098
Insatallations techniques et machines	927 236	610 865	0	1 538 101	193 645		570 985					764 630	773 471
Autres installations, outillage et mobilier	161 280	91 692	0	252 972	29 174		88 171					117 345	135 627
Acomptes versés													
Placements	10 400 000	23 270 000	17 017 000	16 653 000									16 653 000
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation													
<i>Placements dans les entreprises liées</i>													
Parts													
Bons et obligations													
<i>Placements dans les entreprises avec un lien de participation</i>													
Parts													
Bons et obligations													
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable													
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 400 000	23 270 000	17 017 000	16 653 000									16 653 000
Prêts hypothécaire													
Autres prêts													
Dépôt auprès des étab. Bancaires et financiers				3 216 088									3 216 088

(1) Y compris transfert immobilisations en cours

Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements

	Valeur brute			
	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
Parts d'OPCVM émettant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 920 000	9 927 000	15 920 000	5 993 000
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<i>Total</i>				
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	15 920 000	9 927 000	15 920 000	5 993 000
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques				

Annexe N° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N-1					
Règlements cumulés					
Provisions pour sinistres					1 320 414
Total charges des sinistres					1 320 414
Primes acquises					4 625 598
% sinistres / primes acquises					28,55%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N					
Règlements cumulés				1 840	495 472
Provisions pour sinistres				2 179	5 145 464
Total charges des sinistres				4 019	5 640 936
Primes acquises				4 625 598	13 145 243
% sinistres / primes acquises				0,09%	42,91%

Annexe 11 : Ventilations des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Raccordement
Revenu des placements immobiliers			PRNT 11 + PRV 21
Revenu des participations			PRNT 11 + PRV 21
Revenu des autres placements		1 050 833	PRNT 11 + PRNT3+PRV21
Autres revenus financiers (commissions,honoraires)			PRNT 2
Total produits des placements		1 050 833	
Intérêts		112 518	CHNT 11 + CHV 9
Frais externes		180	CHNT 3
Autres frais			
Total charges des placements		112 698	

ANNEXE 12 : ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE - VIE

ZITOUNA TAKAFUL

31/12/2014

Unité : en Dinars

	DECES	TAMOUIL	MOUNACIB	IDR	MOURAFIK	Total
Primes	326 372	2 820 908	987 255	215 287	177 713	4 527 535
Charges de prestations	-10 522	-86 126	-14 378	-3 120	-2 575	-116 722
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-87 290	-2 042 335	-744 093	-203 134	-169 294	-3 246 146
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)				0		0
Solde de souscription	228 560	692 447	228 784	9 034	5 843	1 164 668
Frais d'acquisition	-25 340	-501 274	-254 805	-14 884	-17 616	-813 919
Autres charges de gestion nettes	-44 274	-743 985	-114 680	-48 943	-20 758	-972 640
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-69 614	-1 245 259	-369 485	-63 827	-38 373	-1 786 559
Produits nets de placements	28 413	244 691	18 678	11 704	1 470	304 956
Participation aux résultats et intérêts techniques				0	0	0
Solde financier	28 413	244 691	18 678	11 704	1 470	304 956
Primes cédées et / ou rétrocédées	-16 089	-499 027	0	0	0	-515 116
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	0	28 967	0	0	0	28 967
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	11 680	97 728	0	0	0	109 408
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats				0	0	0
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	3 218	117 050	0	0	0	120 267
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	-1 191	-255 283	0	0	0	-256 474
Résultat technique	186 168	-563 404	-122 023	-43 089	-31 060	-573 409
<i>Informations complémentaires</i>						
Montant des rachats						0
Intérêts techniques bruts de l'exercice						
Provisions techniques brutes à la clôture	5 000	4 235 264	172 738	19 230		4 432 232
Provisions techniques brutes à l'ouverture	4 764	1 307 324				1 312 089
A déduire						
Provisions devenues exigibles				0		0

**Annexe 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation
des assurés aux résultats techniques et financiers**

	Exercice				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)	0	0	0	0	0
. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
. Variation de la provision pour participation aux bénéfices					
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)	0	0	0	0	0
. Provisions mathématiques moyennes					
. Montant minimum de participation					
. Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech.) dont variation de la provision pour PB					

**Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Entreprises d'assurance et / ou de réassurance vie**

	Raccordement
Primes Charges de prestations Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques Ajustement ACAV (Assurance à capital Variable)	PRV11 1 ^{re} colonne CHV11 1 ^{re} colonne CHV2 1 ^{re} colonne CHV10 - PRV3 1 ^{re} colonne
Solde de souscription	
Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	CHV41 + CHV42 CHV43 + CHV5 - PRV 4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements Participations aux résultats et intérêts techniques	PRV2 - CHV9 CHV31 1 ^{re} colonne
Solde financier	
Primes cédées et / ou rétrocédées Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de p Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de p Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation à Commissions reçus des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	PRV1 2 ^e colonne CHV1 2 ^e colonne CHV2 2 ^e colonne CHV3 2 ^e colonne CHV44 2 ^e colonne
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Résultat technique	
<i>Informations complémentaires</i>	
Montant des rachats Intérêts techniques bruts de l'exercice Provisions techniques brutes à la clôture Provisions techniques brutes à l'ouverture	
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

**Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers :
Entreprises d'assurance et / ou de réassurance non vie**

	Raccordement
Primes acquises Primes émises Variation des primes non acquises Charges de prestations Prestations et frais payés Charges des provisions pour prestations diverses	PRNV11 1 ^e colonne PRNV12 1 ^e colonne CHNV11 1 ^e colonne CHNV12 + CHNV6 1 ^e colonne
Solde de souscription	
Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	CHNV41 + CHNV42 CHNV43 + CHNV5 - PRNV2
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements Participations aux résultats	PRNT3 CHNV3 1 ^e colonne
Solde financier	
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	PRNV1 2 ^e colonne CHNV11 2 ^e colonne CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2 ^e colonne CHNV3 2 ^e colonne CHNV44
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Résultat technique	
<i>Informations complémentaires</i> Provisions pour primes non acquises clôture Provisions pour primes non acquises ouverture Provisions pour sinistres à payer à la clôture Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture Autres provisions techniques clôture Autres provisions techniques ouverture A déduire Provisions devenues exigibles	

ANNEXE 17 : ETAT DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES

Libellé de la rubrique	Situation a la date d'ouverture avant affectation du résultat de l'exercice	affectation du Résultat 2012	Résultat 2013	Réserves de capitalisation	Augmentation / Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres variation	Situation au 31/12/2011 avant affectation du résultat
Capital social et fonds d'établissement	15 000 000							15 000 000
Fonds d'établissement constitué								0
Fonds social complémentaire								0
								0
Primes liées au capital social								0
Réserves de réévaluation								0
								0
Réserves légale								0
Réserves facultative								0
Réserve de capitalisation								0
Report à nouveau		-5 777 531						-5 777 531
								0
Provisions à caractère durable								0
Résultat de l'exercice			-2 762 078					-2 762 078
								0
Réserves de consolidation groupe								0
Réserves hors groupe								0
Résultat hors groupe								0
Situation nette	15 000 000	-5 777 531	-2 762 078	0	0	0	0	6 460 391

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31/12/2014

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 20 Mai 2014, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société Zitouna Takaful relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Zitouna Takaful, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état du résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 28 745 506 Dinars, un résultat déficitaire de l'exercice de 2 762 078 Dinars et une variation de trésorerie positive de 1 024 728 Dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Zitouna Takaful au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la Note IV des états financiers qui indique que la société a subi une perte nette de 2 762 078 DT et que les capitaux propres totalisent au 31/12/2014 un montant de 6 460 391 DT qui est donc en deçà de la moitié du capital social. En conséquence et en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes pour se prononcer sur la continuité d'exploitation.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion de l'exercice présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas

relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières tel que modifié par le décret n° 2005-3144 du 6 décembre 2005, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons constaté que la société n'a pas observé dans leur totalité les dispositions du décret sus- visé ainsi que celles de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006, portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et de l'administration des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 18 Mai 2015

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Membre de KPMG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Business Auditing And Consulting

Membre de TIAG International

Kaïs FEKIH

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2014

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

B- Conventions et opérations réalisées en 2014 autre que les rémunérations des dirigeants :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Une convention d'assistance conclue avec la Bnaque Zitouna en vertu de laquelle la Zitouna Takaful couvre les cartes électroniques délivrées par la Banque Zitouna à sa clientèle en contrepartie d'une prime sur laquelle la Banque Zitouna perçoit une commission calculée au Taux de 20% TTC ;
- Au cours de 2014, la société a souscrit des contrats « ISTITHMAR » & « ISTITHMAR MOUAJAH » auprès de la Banque Zitouna pour un total de 23,220 MDT, détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2014 (DT)
Opérateur	4 485 000	102 710

Participants- Family	8 335 000	178 646
Participants- General	10 400 000	210 481
Total	23 220 000	491 837

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 dont voici les principaux volumes réalisés :

- La société a conclu une convention de bancassurance avec la Banque Zitouna en date du 01/06/2012 ; Cette convention prévoit la commercialisation dans les agences de la banque du produit Takaful Tamouil moyennant une commission de 10% prélevée sur les primes d'assurance réalisées.
- Au cours de 2013, la société a souscrit auprès de la Banque Zitouna, des contrats « ISTITHMAR » venant à échéance en 2014 et ce pour un total de 9 927 000 DT. Ces contrats ont généré un produit de placement au titre de 2014 de 229 059 DT.
- La société a convenu avec la Banque Zitouna de la rémunération de ses dépôts à vue auprès de cette dernière à partir du 01/09/2011. A cet effet, les dépôts sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA » et donneront lieu au versement au profit de la société d'une part de 40% des produits générés ce qui correspondrait à un rendement de 2% l'an. Le produit total enregistré au titre de 2014 relativement à ces dépôts s'élève à 37 043 DT.
- La société a conclu une convention cadre avec la banque Zitouna qui est entrée en vigueur le 01/12/2012, et qui est destiné à régir les modalités d'application des contrats « Takaful Incendie Logement » liés au financement immobilier par la banque. Cette convention prévoit un taux de rémunération de 10% au profit de la banque.
- La société a conclu avec la banque Zitouna une convention, en date du 25/10/2013, dont l'objet est la mise en place dans les locaux de la banque d'un service desk pour la commercialisation des produits Takaful (autre que les produits bancatakaful) et ce moyennant le paiement par la société de frais de gestion au taux de 11,8%. Ce taux est appliqué sur le montant de la contribution nette au titre de chaque contrat commercialisé.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute servie au directeur général en 2014 est de 172 500 DT. Les charges sociales et fiscales totalisent 24 276 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 Mai 2015

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Membre de KPMG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Business Auditing And Consulting

Membre de TIAG International

Kaïs FEKIH

FCP VALEURS AL KAOUTHER

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31/12/2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître :

- Un total du bilan de : 2 338 654DT,
- Un actif net de : 2 320 043DT,
- Un déficit de : 4 067DT.

Ainsi que sur les vérifications des informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers :

4. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et ce, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques :

5. Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'Article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

7. Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarque particulière.

Tunis le 30 Mars 2015,

Le Commissaire aux Comptes :

Salah MEZIOU

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014
(En Dinars)

	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES	AC1	1 855 579	2 186 718
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES			
PLACEMENTS MONETAIRES	AC2 (a)	334 330	525 250
DISPONIBILITES	AC2 (b)	127 565	47 614
CREANCES D'EXPLOITATION		0	0
AUTRES ACTIFS	AC3	21 180	0
TOTAL ACTIF		2 338 654	2 759 582
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	12 536	12 961
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	6 075	4 159
TOTAL PASSIF		18 611	17 120
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP1	2 278 388	2 715 435
SOMMES CAPITALISABLES			
SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		0	0
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	CP2	41 655	27 027
ACTIF NET		2 320 043	2 742 462
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		2 338 654	2 759 582

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

(En Dinars)

	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
REVENNUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	86 275	70 344
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	15 075	22 265
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		101 350	92 609
<u>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</u>			
	CH1	48 236	56 483
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		53 114	36 126
AUTRES PRODUITS		87	163
AUTRES CHARGES	CH2	6 612	7 164
RESULTAT D'EXPLOITATION		46 589	29 125
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 934	-2 098
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		41 655	27 027
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		4 934	2 098
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		115 381	-346 263
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION DE TITRES		-164 357	-963
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-1 680	-3 499
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-4 067	-321 600

VARIATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2014
(En Dinars)

	31/12/2014	31/12/2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-4 067	-321 600
a- Résultat d'exploitation	46 589	29 125
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	115 381	-346 263
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-164 357	-963
d- Frais de négociation de titres	-1 680	-3 499
 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	 0	 0
 TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
 <i>a- souscriptions</i>	 0	 116 626
Capital	0	126 768
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	-11 228
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	0	1 086
Droits d'entrée	0	0
 <i>b- Rachats</i>	 -418 352	 -488 129
Capital	-427 484	-530 587
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	11 340	37 151
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-4 934	-3 184
Droits de sortie	2 726	8 491
 VARIATION DE L'ACTIF NET	 -422 419	 -693 103
 <i>Actif Net</i>		
a- En début d'exercice	2 742 462	3 435 565
b- En fin d'exercice	2 320 043	2 742 462
 <i>Nombre de part</i>		
a- En début d'exercice	29 404	33 268
b- En fin d'exercice	24 775	29 404
 VALEUR LIQUIDATIVE	 93,644	 93,268
 TAUX DE RENDEMENT	 0,40%	 -9,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

PRESENTATION DU FONDS :

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes dont la structure est composée d'actions et de placements monétaires. Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de conformité représenté par son éminence « Cheikh Mohamed Mokhtar Sellami ». Ce fonds a été créé le 16 Août 2010 à l'initiative de « Tunisie Valeurs » et de « Amen Bank ». Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant Tunisie Valeurs.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

4.3 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du fonds n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

NOTE 5 : REGIME FISCAL :

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

NOTE 6 : ORIENTATIONS DE PLACEMENT :

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par an. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM, la structure du fonds est composée par :

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- 20% de l'actif en liquidité.

NOTES 7 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT :**AC1- ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHEES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	Plus/ Moins-value latente	% Actif net
Action, Valeurs assimilées et droits rattachés					
<u>Actions admises à la cote</u>					
ADWYA	16 000	87 067	130 768	43 701	5,64%
CITY CARS	6 206	67 956	71 201	3 245	3,07%
ENNAKL AUTOMOBILES	15 984	179 420	162 190	-17 230	6,99%
ESSOUKNA NG 2014	4 035	31 116	23 887	-7 229	1,03%
EURO-CYCLES	2 500	32 000	40 935	8 935	1,76%
G.I.F	22 500	127 065	76 365	-50 700	3,29%
I.C.F	200	5 733	7 598	1 865	0,33%
I.C.F NS 2012 4/4	264	6 865	9 744	2 879	0,42%
MPBS	29 254	176 255	212 852	36 597	9,17%
NEW BODY LINE	20 625	171 502	143 138	-28 365	6,17%
ONE TECH HOLDING	1 934	12 549	13 934	1 385	0,60%
SIAME	87 815	323 078	204 346	-118 732	8,81%
SOTETEL	19 551	159 775	66 258	-93 517	2,86%
SOTIPAPIER	45 629	227 274	225 225	-2 049	9,71%
SOTUVER	23 184	148 085	121 948	-26 137	5,26%
SYPHAX AIRLINES	2 702	25 228	10 484	-14 744	0,45%
TELNET HOLDING	27 326	224 071	138 980	-85 091	5,99%
TPR	35 000	189 844	151 130	-38 714	6,51%
<u>Parts fonds commun de placement</u>					
FCP SAFA	425	47 056	44 597	-2 459	1,92%
TOTAL	361 134	2 241 938	1 855 579	-386 359	79,98%

*La plus ou moins-value potentiel arrêtée au 31 Décembre 2014 se détaille comme suit :

Elément	Montant en DT
Plus ou moins-value potentielles arrêtées au 31 Décembre 2013	-501 740
Variation des plus ou moins-value potentielles relatives à l'exercice 2014	115 381
Plus ou moins-value potentielles arrêtées au 31 Décembre 2014	-386 359

Les entrées en portefeuille titres se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Acquisition Actions cotées	79 657
- Acquisition OPCVM	0
- Nouvelles souscriptions	250 660
TOTAL	330 317

Détachements de droits	Valeur Théorique
Droits d'attributions	67 194
Droits préférentiels de souscription	0

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Coûts d'acquisition	Prix de cession	Moins-values réalisées
- Actions	748 599	586 291	-162 308
- OPCVM	28 234	26 187	-2 048
- Droits	6	5	-1
TOTAL	776 839	612 482	-164 356

La variation du portefeuille en coût d'acquisition se présente comme suit:

Désignation	Coût d'acquisition
Portefeuille au 31/12/2013	2 688 458
Acquisition actions cotées	79 657
Nouvelles souscriptions	250 660
Cessions actions cotées	-748 599
Cessions OPCVM	-28 234
Cessions droits d'attributions	-6
Portefeuille au 31/12/2014	2 241 938

AC2- PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES :

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2014 à 461 895 DT et sont composés de :

	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Placements monétaire (a)	334 330	525 250	-190 920
Disponibilités (b)	127 565	47 614	79 951
TOTAL	461 895	572 864	-110 969

AC2 (a) – PLACEMENTS MONETAIRES :

	Placements	Rendement Net au 31/12/2014	Total	% de l'actif net
Placement « IstithmarZitouna » du 08/10/2014 au 07/01/2015	331 000	3 330	334 330	14,41%
TOTAL	331 000	3 330	334 330	14,41%

AC2 (b) – LES DISPONIBILITES :

Les disponibilités s'élèvent à 127 565DT au 31/12/2014 contre un solde de 47 614DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variations
AMEN BANK	126 494	46 477	80 017
BANQUE ZITOUNA	1 071	1 137	-66
TOTAL	127 565	47 614	79 951

AC3 – AUTRES ACTIFS :

Ce poste représente les cessions de titres non encore encaissées détaillées comme suit:

Titres	Quantité	Montant	
SOTUVER	600	3 178	
SIAME	303	719	
ADWYA	800	6 464	
ENNAKL AUTOMOBILE	516	5 148	
NEW BODY LINE	427	2 939	
MPBS	375	2 731	
TOTAL		21 180	

PA 1- OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Rémunération du gestionnaire à payer	9 562	11 474	-1 912
Rémunération du dépositaire à payer	2 974	1 487	1 487
TOTAL	12 536	12 961	-425

PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Redevances CMF	195	238	-43
Rémunération du CAC	3 424	3 698	-274
Achat de titres à régler	2 456	0	2 456
Etat impôts et taxes retenues à la source	0	223	-223
TOTAL	6 075	4 159	1 916

CP1- CAPITAL :

Capital au 31/12/2013

Montant	2 715 435
Nombre de titres	29 404
Nombre de porteurs de parts	60

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux porteurs de parts	0

Rachats effectués

Montant	-427 484
Nombre de titres rachetés	4629
Nombre de porteurs de parts sortants	8

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	115 381
Plus-values réalisées sur cession de titres	10 606
Moins-values réalisées sur cession de titres	-174 963
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	27 027
Commission / transactions	-795
CTB / transactions	-885
Droit de sortie	2 726
Régularisation des sommes non distribuables(i)	11 340

Capital au 31-12-2014

Montant	2 278 388
Nombre de titres	24 775
Nombre de porteurs de parts	52

(i) Les régularisations des sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Régularisation des sommes non distribuable /souscription	0
Régularisation des sommes non distribuable /rachat	11 340

Total	11 340
--------------	---------------

CP2 – SOMMES CAPITALISABLES :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste s'élève à 41 655DT et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat capitalisable de l'exercice	46 589	29 125
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		
* sur les souscriptions	0	1 086
* sur les rachats	-4 934	-3 184
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	41 655	27 027

PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	Dividendes reçus	
	2014	2013
SOTIPAPIER	12 500	0
TPR	10 241	11 527
SIAME	8 812	3 346
ENNAKL AUTOMOBILES	8 600	8 418
NEW BODY LINE	8 423	6 901
TELNET HOLDING	7 340	7 340
MPBS	6 600	0
SOTUVER	5 734	5 000
CITY CARS	4 474	0
ADWYA	3 500	2 250
ESSOUKNA	3 500	3 953
G.I.F	3 355	3 090
ONE TECH HOLDING	2 310	0
I.C.F	446	840
I.C.F NS 2012 4/4	441	277
ASSAD	0	9 633
SOTETEL	0	3 971
SOTRAPIL	0	3 798
TOTAL	86 275	70 344

PR2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 15 075 DT contre un solde de 22 265DT au 31/12/2013 et correspond aux revenus des placements "IstithmarZitouna" nets de retenue à la source libérateur de 20%.

CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENT :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2014 à 48 236 DT contre un total de 56 483 DT au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	42 336	50 583
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900
TOTAL	48 236	56 483

CH2 – AUTRES CHARGES :

Le solde de ce poste s'élève 6 612 DT au 31 Décembre 2014 contre un solde de 7 164 DT au 31 Décembre 2013, et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du CAC	3 608	3 721
Redevances CMF	2 580	3 125
Autres (frais bancaires et droits de timbres)	424	318
TOTAL	6 612	7 164

AUTRES INFORMATIONS

a) Données par part et ratios pertinents :

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,091	3,150	1,857
Charges de gestion des placements	-1,947	-1,921	-1,603
Revenu net des placements	2,144	1,229	0,254
Autres produits	0,003	0,006	0,006
Autres charges	-0,267	-0,244	-0,230
Résultat d'exploitation (1)	1,880	0,991	0,030
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,199	-0,071	-1,269
Sommes capitalisables de l'exercice	1,681	0,919	-1,239
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4,657	-11,776	-5,255
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-6,634	-0,033	2,754
Frais de négociation de titres	-0,068	-0,119	-0,195
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-2,045	-11,928	-2,696
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	-0,164	-10,937	-2,666
Droits de sortie	0,110	0,289	0,049
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,935	-11,639	-2,647
Régularisation du résultat non distribuable	0,629	0,719	8,352
Sommes non distribuable de l'exercice	-1,306	-10,920	5,705
Valeur liquidative	93,644	93,268	103,269
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,87%	2,59%	2,84%
Autres charges / actif net moyen	0,26%	0,33%	0,41%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,62%	1,24%	2,19%

b) Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif.

En outre, le gestionnaire reçoit une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait un rendement supérieur à 4% par an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% (H.T) de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 4%.

« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq milles dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

c) Structure de l'actif

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2014 par :

- 79,34% de l'actif en actions, valeurs assimilées et droits rattachés,
- 14,30 % de l'actif en placements monétaires,
- 5,45 % de l'actif en liquidité.